

<p style="text-align: center;"><b>Voyage</b></p>	
<p><b>Prestation</b></p>	<p>Voyage</p>
<p><b>Catégorie de bénéficiaires</b></p>	<p>Titulaires, Stagiaires, Contractuels ayant plus de 6 mois de présence sans interruption, Retraités, Agents bénéficiant d'un contrat aidé ayant travaillé plus de 6 mois dans l'établissement et en activité au moment de la demande, Membres du Conseil d'Administration.</p>
<p><b>Conditions d'octroi</b></p>	<p>Voyage organisé par le CGOSH. Prise en charge : 15% sur le tarif affiché pour les agents hospitaliers, conjoints, PACSES et enfants à charge de moins de 25 ans 10% pour le concubin de l'agent hospitalier</p>
<p><b>Pièces à fournir</b></p>	<p>Demande d'inscription au voyage organisé dûment remplie Certificat de concubinage et déclaration commune des impôts des concubins Contrat de vie commune Dernière fiche de salaire</p>